RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°20250918 du 18 août 2025 portant délégation de signature à madame Clémentine LEREVEREND

Publié le 18 août 2025, Mis à jour le 16 juillet 2025

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation articles L.822-1 à L.822-5 et l'article R.822-7 ;
Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;
Vu le contrat n° 2025/16 du 18 août 2025 recrutant madame Clémentine LEREVEREND, à compter du 18 août 2025, sur le poste de directrice de cabinet du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

DÉCIDE,

Article 1

Délégation est donnée à madame Clémentine LEREVEREND, directrice de cabinet du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires, à effet de signer dans la limite de ses attributions :
- Les ordres de mission ;
- La certification du service fait et des pièces justificatives ;
- Les certificats administratifs relatifs au frais de mission, de réception et de représentation, aux prestations juridiques et de conseil.

Article 2

Madame Clémentine LEREVEREND est désignée référente déontologie pour le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires.

Article 3

Les décisions n° 20240821 du 21 août 2024 portant délégation de signature à Madame Emmanuelle LATOUR, en qualité de directrice de cabinet, responsable des affaires publiques et des relations institutionnelles du Cnous et n° 20250326 du 28 mars 2025 portant désignation de Madame Emmanuelle Latour en qualité de référente déontologie pour le Cnous sont abrogées.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

les Crous

Décision n°20250918 du 18 août 2025 portant délégation de signature à madame Clémentine LEREVEREND

Publié le 18 août 2025, Mis à jour le 16 juillet 2025

Fait à Vanves,

Le 18 août 2025

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND